



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2021

Nombre de membres composant le Conseil : 29
Présents : 20
Absents : 9
Pouvoirs : 7

L'an 2021, le mercredi 07 juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique Salle du conseil, Hôtel de Ville, sur convocation en date du 28 juin 2021.

Sont présents : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY, Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE, Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET, Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO, Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM, Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Absents donnant pouvoir :

MANDANT	MANDATAIRE
Gérard BERAUDIER	Françoise CHEROUTE
Hélène JANE	Ghislaine GUY
Nadine POURCIN	Philippe PIGNET
Virginie ARTERO	Zoulikha LAMALAM
Roxane TIBALDI	Julien BONINO
Johan RAMERO	Antoine ALLEGRINI
Victor RAVAZZA	Dimitri FARRO

Absent excusé sans procuration : Laurent LACROIX (arrivé 18h50) _ Marie DUCHER

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance, l'assemblée désigne, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal.

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir cette fonction.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame le Maire, la séance est ouverte à 18h35

🚩 Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du **26 mai 2021** ;

T PLATON regrette que les commissions communales ne soient pas des réunions de travail mais uniquement des réunions d'information

Mme le Maire rappelle que les commissions sont là pour débattre des rapports proposés et précise que les questions diverses sans lien avec les rapports ne doivent pas être abordées.

T PLATON revient sur le point 11 « Cession de la parcelle D1195 » et rajoute que la construction date de 2020 et ne respecte pas les contraintes du PLU sur la distance réglementaire par rapport à la voie.

Mme le Maire rappelle qu'elle avait déjà répondu et que la séance du conseil municipal n'est pas faite pour aborder les sujets de particulier.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

*Arrivée de Laurent LACROIX à 18h50

01 Convention de partenariat pour Open Golf 2021

La commune accueillera, pour la 3^{ème} année consécutive, « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 16 au 19 septembre 2021.

Une convention retraçant l'ensemble des engagements réciproques tant de l'organisateur que de la commune est rédigée. La commune s'engage à verser à titre de sponsoring la somme de 20 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Attribue à la SAS Pro Sports Events la somme de 20 000 € pour l'organisation « l'Open de Provence », tournoi de l'European Challenge Tour au Golf de Pont Royal du 16 au 19 septembre 2021 ;

Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2021 de la Commune ;

Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante et toute pièce afférente à l'instruction de ce dossier

02 Subvention et convention avec ACAP

La commune accueillera la course cycliste « Les 4 jours des As en Provence » le 04 septembre 2021.

Une convention retraçant l'ensemble des engagements réciproques tant de l'organisateur que de la commune est présentée par l'ACAP. La commune s'engage à fournir certaines installations matérielles, à assurer le service d'ordre à l'occasion de la course et à verser une subvention d'un montant de **4 000 €**.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la Majorité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN.

Par 1 Abstention : Thierry PLATON.

Autorise Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune et l'association ACAP ;
Attribue une subvention d'un montant de **4 000 €** pour l'organisation de la course cycliste « Les 4 jours des As en Provence » qui se déroulera le 04 septembre 2021 ;
Dit que la dépense est inscrite au chapitre 65 du budget 2021 de la Commune ;

03 Mise à disposition gratuite du stade d'honneur

Eu égard au contexte particulier des derniers 18 mois, il paraît nécessaire de redynamiser la communication autour de cette politique publique en tenant compte des difficultés que rencontrent les associations sportives tout en permettant des retombées économiques sur la commune.

Ainsi, il est proposé, pour la période du 08 juillet au 31 décembre 2021, de ne pas appliquer les termes de la délibération précitée relative notamment à la location du stade d'honneur, et de proposer la jouissance à titre gracieux du stade d'honneur pour les demandes de stage, match ou entraînement. Cette disposition ne concerne que les clubs organisés en association à but non lucratif (art L.2125-1 CGPPP).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Antoine ALLEGRINI

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON.

Approuve la mise à disposition gratuite du stade d'honneur et ce pour la période du 08 juillet au 31 décembre 2021,
Autorise Madame le Maire à signer la convention précitée avec tout club désireux de bénéficier du stade d'honneur dans les conditions qui y seront fixées.

04 Avenant n°1 à la convention Métropolitaine OP réseaux Publics

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la RD 16 et du rond-point Mille Bouquets, il a été approuvé en 2015, une convention constitutive de groupement de commande entre la commune de Mallemort et la Métropole Aix-Marseille- Provence, Territoire du Pays Salonais.

La convention initiale qui présentait le tableau de répartition des dépenses prévisionnelles entre la commune et « Agglopoles Provence », prévoyait le réajustement des coûts de l'opération évaluée alors à 1 033 000 HT, aux résultats de l'appel d'offres.

Il est apparu, que le point de raccordement au réseau d'eau potable existant situé sur l'avenue Jean Moulin n'existait pas tel que localisé sur les plans de l'exploitant. Le réseau existant étant implanté sous les clôtures en limite privative. Dans ce contexte le maintien du réseau existant en domaine privatif n'était pas envisageable, il a donc été décidé de renouveler le réseau d'eau potable sur l'ensemble de l'avenue J Moulin et Fontenelle jusqu'au carrefour de l'avenue Charles de Gaulle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Christian BRONDOLIN

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Autorise Madame le Maire à signer, l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commande relative à l'opération de réaménagement des réseaux publics sur la D16 et du rond-point de Mille Bouquets portant sur la répartition financière entre la commune et la Métropole ;

Dit que le montant à la charge de la Métropole est majoré par cet avenant de 385 209.27 € HT .

05 Erratum sur le rapport annuel Eau potable & Assainissement de la Métropole

Par courriel du 30 avril 2021, le Conseil de Territoire nous a informé que l'annexe 3B relative au rapport annuel 2019 était incomplète ; en effet il manquait le rapport annuel Métropolitain.

De ce fait le Conseil de Territoire invite toutes les communes a redélibérer.

Ce nouveau document est consultable sur le site :

<https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2020/11/19/RAPPORTDELACOMMISSION/COC9K.pdf>

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal, (**pas de vote**)

Prend acte de la communication du nouveau Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'exercice 2019.

06 Modification du tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Hélène GENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Crée 1 emploi permanent de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 2 emplois permanents d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 5 emplois permanents d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 1 emploi permanent de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 1 emploi permanent d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 4 emplois non permanents à temps non complet d'encadrement du temps méridien sur le grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} août 2021,

Crée 5 emplois non permanents à temps complet d'agent de services polyvalent sur le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} août 2021,

Modifie le tableau des effectifs et Approuve le nouveau tableau ci-dessous ;

Inscrit les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2021,

		Situation au 01/06/2021					
		Cat.	Emplois pourvus	Emplois vacants	Emplois à supprimer	Emplois à créer	Durée hebdo
Emploi fonctionnel *							
Directeur Général des Services	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Filière Administrative a							
Collaborateur de cabinet	Contractuel non permanent	A	1	0	0	0	35
Attaché principal	Titulaire	A	1	0	0	0	35
Attaché	Titulaire	A	1	1	0	0	35
Rédacteur principal 1ère classe	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Rédacteur principal 2ème classe	Titulaire	B	2	0	0	1	35
Rédacteur	Titulaire	B	0	2	0	0	35
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	2	35
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	Titulaire	C	6	2	0	0	35
Adjoint Administratif	Titulaire	C	7	3	0	0	35
Adjoint administratif	contractuel non permanent	C	2	1	0	0	35
			25	9	0	3	
Filière Technique b							
Ingénieur principal	Titulaire	A	0	1	0	0	35
Ingénieur	contractuel non permanent	A	1	0	0	0	35
Technicien Principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Technicien Principal 2ème classe	Titulaire	B	0	1	0	0	35
Technicien	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	C	3	0	0	0	35
Agent de Maîtrise	Titulaire	C	4	1	0	0	35
Adjoint technique Principal 1ère classe	Titulaire	C	5	0	0	5	35
Adjoint Technique Principal 2ème classe	Titulaire	C	13	5	0	0	35
Adjoint Technique	Titulaire	C	9	5	0	0	35
Adjoint Technique	Contractuel permanent	C	10	0	0	0	35
Adjoint technique	Contractuel non permanent	C	1	0	0	0	TNC
Adjoint technique	Contractuel non permanent	C	9	1	0	5	35
			57	14	0	10	
Filière Sportive c							
Educateur principal 2ème classe	contractuel non permanent	B	5	0	0	0	TNC
Filière Animation d							
Adjoint animation	contractuel non permanent	C	0	0	0	4	TNC
			5	0	0	0	
Filière Police Municipale e							
Chef de service principal 1ère classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Brigadier Chef Principal	Titulaire	C	2	0	0	1	35
Gardien-Brigadier	Titulaire	C	1	2	0	0	35
			4	2	0	1	
Filière Culturelle f							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Titulaire	B	1	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	Titulaire	C	0	0	0	0	35
Adjoint du patrimoine	Titulaire	C	1	0	0	0	35
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème classe	Contractuel non permanent	B	0	1	0	0	35
			2	1	0	0	
Filière Médico-sociale g							
Technicien paramédical	Titulaire	B	0	0	0	0	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe	Titulaire	C	2	0	0	1	35
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe	Titulaire	C	2	3	0	0	35
			4	3	0	1	
		Total emplois titulaires b+c+d+e+f+g	70	26	0	10	
		Total emplois contractuels	28	3	0	9	
		TOTAUX	98				

07 Acquisition foncière parcelle D304

Acquisition foncière dans le cadre du maintien des espaces naturels sensibles - parcelle cadastrée D304 Quartier Gros Mourre appartenant à l'indivision DURAND pour une surface de 2 450 m².
L'achat de cette parcelle est fixé au prix de 2 450€, soit 1€/m².

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Vincent DAVAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Approuve l'acquisition de la parcelle D304, située au Gros Mourre, classée dans le périmètre d'espaces naturels sensibles, appartenant à l'indivision DURAND représenté par M. DURAND Michel, Mme PAVON Hélène, Mme GRUWIER Sophie, Mme DURAND Anaïs, et Mme VENTURI Liliane, d'une superficie totale de 2 450 m² pour un montant de 2 450 € ;

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et actes administratifs,

Dit que les frais d'actes afférents à cette affaire seront à la charge de la commune.

08 Prolongement de la convention de soutien économique à l'association Mallemort Entreprendre

Compte-tenu des restrictions sanitaires et des obligations de fermeture des commerces dits « non essentiels », par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, certains professionnels n'ont pas pu faire usage de leurs bons d'achat.

La présente délibération, établie entre l'association « Mallemort Entreprendre » et la Mairie, vise à prolonger la durée de l'opération citée précédemment, selon les mêmes termes que la précédente convention rendue exécutoire en date du 13 octobre 2020 (modalités d'utilisation de cette subvention, le contrôle des bons d'achat, la communication des bilans), sans toutefois donner lieu à nouveau versement.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, Philippe PIGNET

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Par 28 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI (+ procuration Johan RAMERO), Emmanuelle AZARD, Christian BRONDOLIN, Ghislaine GUY(+ procuration Hélène JANE), Bruno LAQUAY, Françoise CHEROUTE (+ procuration Gérard BERAUDIER) , Éric BRUCHET, Vincent DAVAL, Philippe PIGNET (+ procuration Nadine POURCIN), Mauricette AGIER, Sylvain CASTAGNE, Julien BONINO (+ procuration Roxane TIBALDI), Stéphanie COLENO, Laurent LACROIX, Zoulikha LAMALAM (+ procuration Virginie ARTERO), Paula EIDENWEIL, Dimitri FARRO (+ procuration Victor RAVAZZA), Armelle ANDREIS, Emmanuel SAMBAIN, Thierry PLATON

Prolonge les effets de la convention entre l'association Mallemort Entreprendre et la commune, dans le cadre d'un soutien aux commerçants obligés de prolonger leur fermeture et d'en fixer le terme au 30 septembre 2021 ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles au suivi de ladite convention établie entre l'association « Mallemort Entreprendre » et la commune.

- Communication des décisions du Maire
- Questions diverses

La séance est levée à 20h45